Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EXERCICE 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE SUD OUEST MARNAIS
PROMENADE DE L'AUBE – 51 260 ANGLURE

SOMMAIRE

1. Présentation 2
   1.1. Présentation de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais 2
   1.2. Présentation du service de la gestion des déchets 3
2. Cadre juridique & financier 4
3. Cadre budgétaire 5
   3.1. Indicateurs financiers 5
   3.2. Les Investissements 9
4. Le service rendu 12
   4.1. La collecte 12
      4.1.1. Collecte en porte à porte 12
      4.1.2. Collecte en apports volontaires 13
      4.1.3. Les déchetteries 13
   4.2. Le traitement des déchets 18
   4.3. Le tri 21
   4.4. Les évolutions 21
      4.4.1. Les composteurs 21
      4.4.2. Les capsules 23
      4.4.3. Les nouvelles filières 23
   4.5. L'évolution des consignes de tri en janvier 2023 26
5. Communication 27
   5.1. Communication institutionnelle 27
      5.1.1. Le MAG, magazine intercommunal 27
      5.1.2. Guide du tri & Affiche déchetteries 29
      5.1.3. Site internet & Facebook 31
      5.1.4. Panneaupocket 31
   5.2. Actions de sensibilisation 32
6. Chiffres clés 2022 à retenir (avec rappel 2021) 33
7. Lexique 34

1. Présentation

1.1. Présentation de la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais

En 2022, la Communauté de Communes comptait 62 communes pour une population de 21 268 habitants (population municipale), soit une densité de 29 hab./km2.

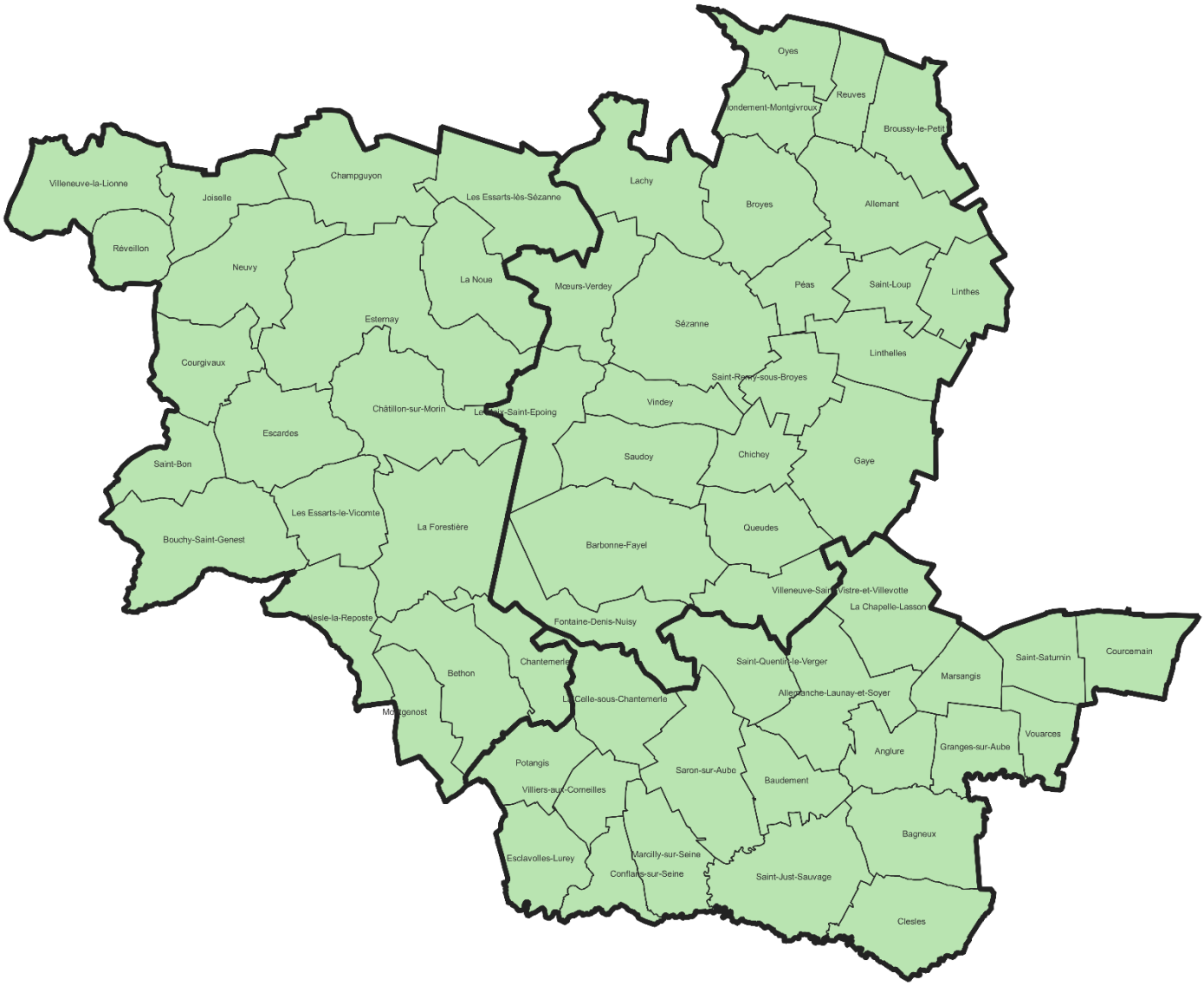

1.2. Présentation du service de la gestion des déchets

M. Thierry Dupont est Vice-Président depuis le 11 juillet 2020, les agents intervenant sur cette compétence sont les suivants :

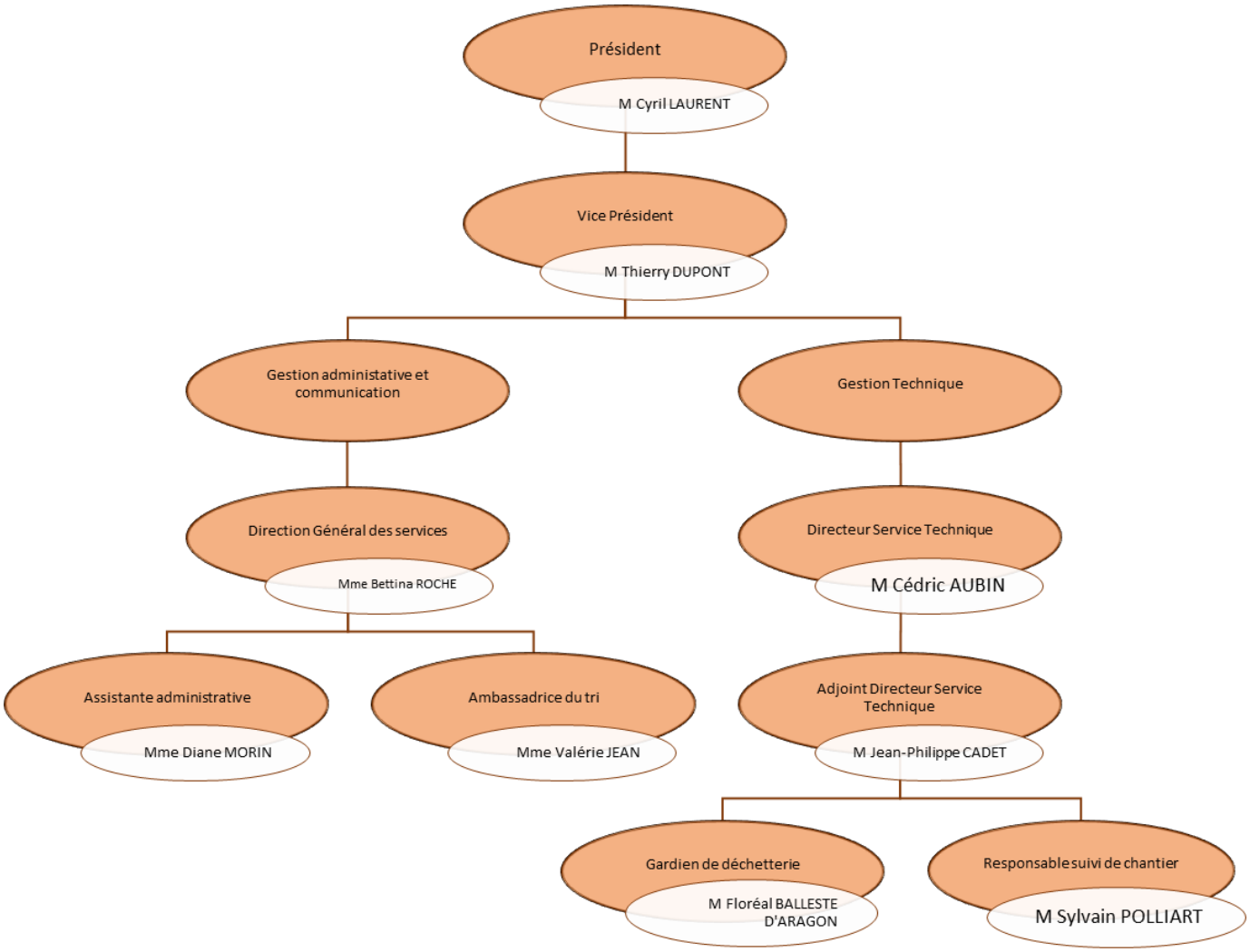

La CCSSOM met à la disposition des usagers, pour les questions ou réclamations relatives au service des déchets ménagers et assimilés, un accueil physique et téléphonique assuré par une ambassadrice du tri.

Vous pouvez la contacter par téléphone au 06.72.34.71.21 ou par mail à l'adresse : ambassadricedutri@ccsom.fr

Depuis 2022, la déchetterie de Sézanne (encore gérée en régie) a dû faire face à de nombreux problèmes de personnel, impliquant des remplacements fréquents, imprévus et le plus souvent non satisfaisants.

Pour information, le prochain marché prévoit une gestion déléguée de nos TROIS déchetteries, à compter de janvier 2024.

2. Cadre juridique & financier

Depuis le 1er janvier 2018, la CCSSOM bénéficie d'un marché groupé avec la Communauté de Communes Brie Champenoise pour les prestataires suivants:

- **Lot 1 - SUEZ RV NORD EST** : traitement/valorisation des déchets des déchetteries
- **Lot 2 - ECT COLLECTE** : Collecte et transport des ordures ménagères résiduelles et des ERM/JRM (emballages ménagers recyclables - journaux-revues-magazines) en porte-à-porte
- **Lot 3 - MINERIS / SALEUR** : Collecte, transport et traitement des verres en apport volontaire
- **Lot 4 - ESAT DE SEZANNE** : mise à disposition de contenants, collecte, transports et traitement des cartons, livres, papiers et JRM des 4 déchetteries
- **Lot 5 - SUEZ RV NORD EST** : Gestion de trois des quatre déchetteries, et mise à disposition de contenants, collecte et transport des déchets verts, des métaux, des gravats et du tout-venant des quatre déchetteries
- **Lot 6 - COVED** : Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS (déchets diffus spécifiques) des quatre déchetteries

Ce marché arrivait à échéance le 31 décembre 2022.

Toutefois, en raison du programme d'Extension des Consignes de Tri (cf p 19) qui ne devait pas être applicable par le SYVALOM avant cette date, il a été décidé de prolonger les délégations actuelles par un avenant d'un an.

Ainsi, le marché a-t-il été relancé courant 2022/2023 pour être applicable le 1er janvier 2024.

Ce temps supplémentaire nous aura permis de nous adjoindre les services d'un AMO.

C'est donc la société ESPELIA qui nous a accompagnés dans cette démarche globale, jalonnée de nombreuses réunions de travail entre les deux collectivités réunies en groupement de commande (CCSSOM et CCBC).

Rappelons que dans ce cadre spécifique de groupement de commande, deux structures dédiées sont légitimées à intervenir : le COPIL et la CAO dédiés.

Notons qu'en 2023, a été créé le « budget annexe des déchets ménagers », qui sans être une obligation légale, était fortement préconisé par la TG afin de rendre plus visible la couverture budgétaire du service par ses recettes propres, qui elle est imposée par la Loi.

Afin de répondre à ce principe budgétaire, la TEOM a retrouvé en 2022, un taux qui permet de financer l'intégralité du service. Le taux est ainsi passé de 10.10% à 11.99%.

Malgré tout et encore à ce jour, il reste nettement inférieur aux taux pratiqués dans le département notamment au sein de CC équivalentes.

3. Cadre budgétaire

3.1. Indicateurs financiers

- Les dépenses totales **:**

En 2022, le coût total du service (OMR + tri sélectif + déchetteries, dont frais de personnel) s'élève à 2 468 000 € soit 116.04 €/habitant.

Pour rappel, 2018 correspond à la première année du contrat actuel.

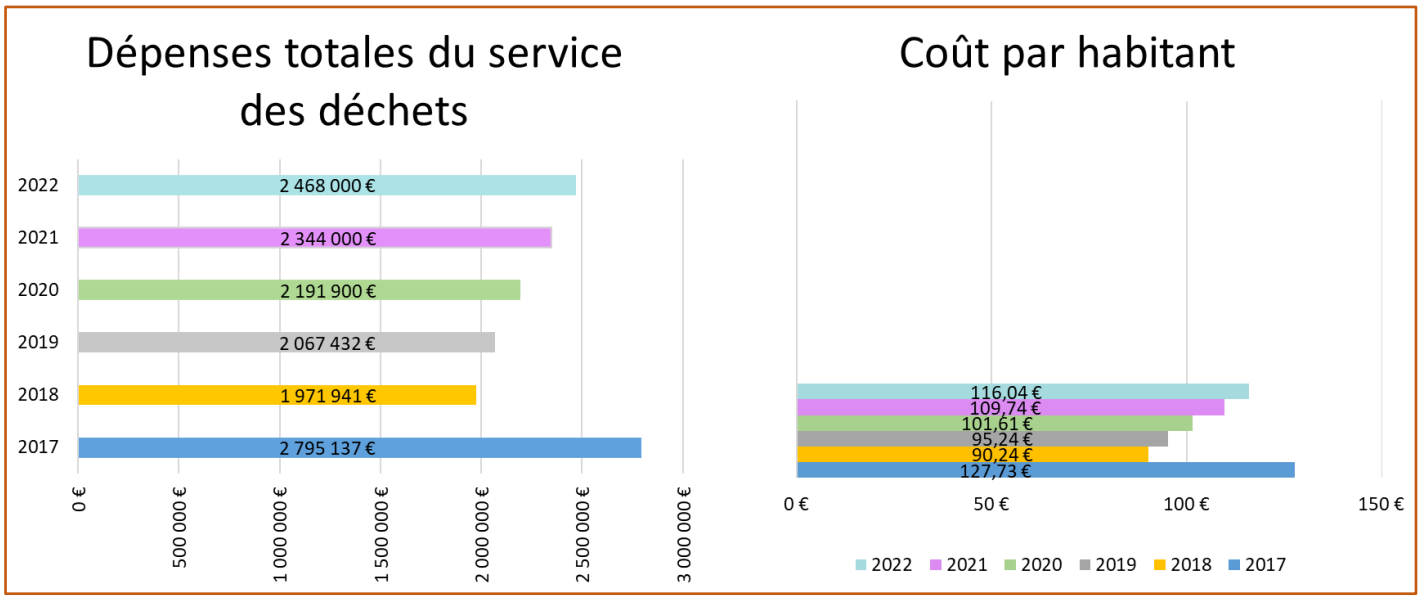

- Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

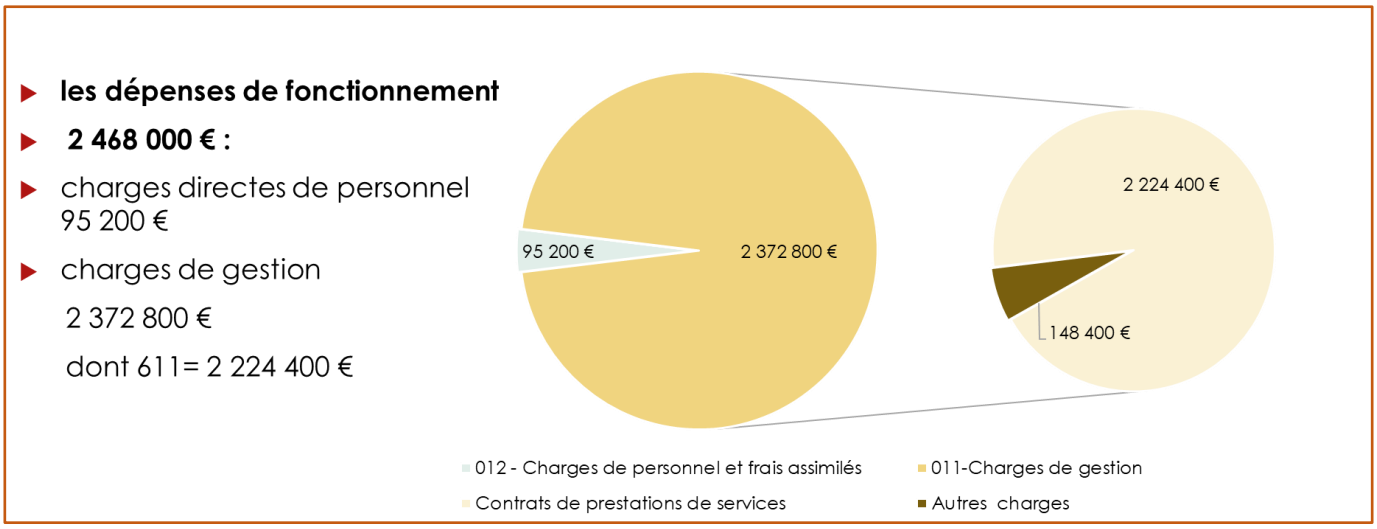

- Les recettes totales :

Les recettes proviennent majoritairement de la TEOM mais aussi des soutiens institutionnels au tri sélectif et de la revente des matériaux ; elles s'élèvent, en 2022, à **2 681 900 €.**

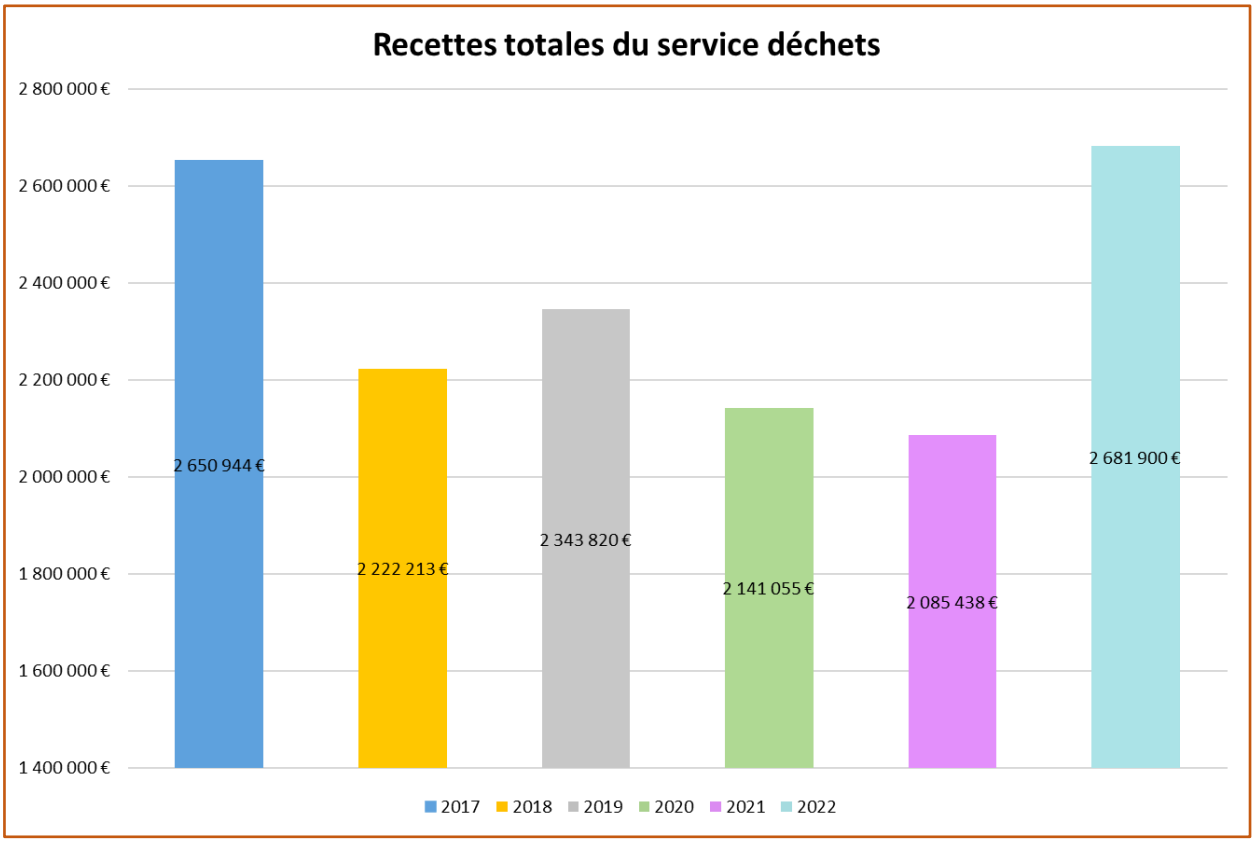

RAPPEL : en 2017/2018, à l'occasion des nouveaux contrats et de la fusion, la TEOM avait subi une harmonisation à la baisse. Outre la perte importante de recette fiscale (380 000€ dès la 1ère année) cette décision mettait le service dans l'irrégularité. Cette situation tant financière que juridique a été corrigée sur l'exercice 2022.

- Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

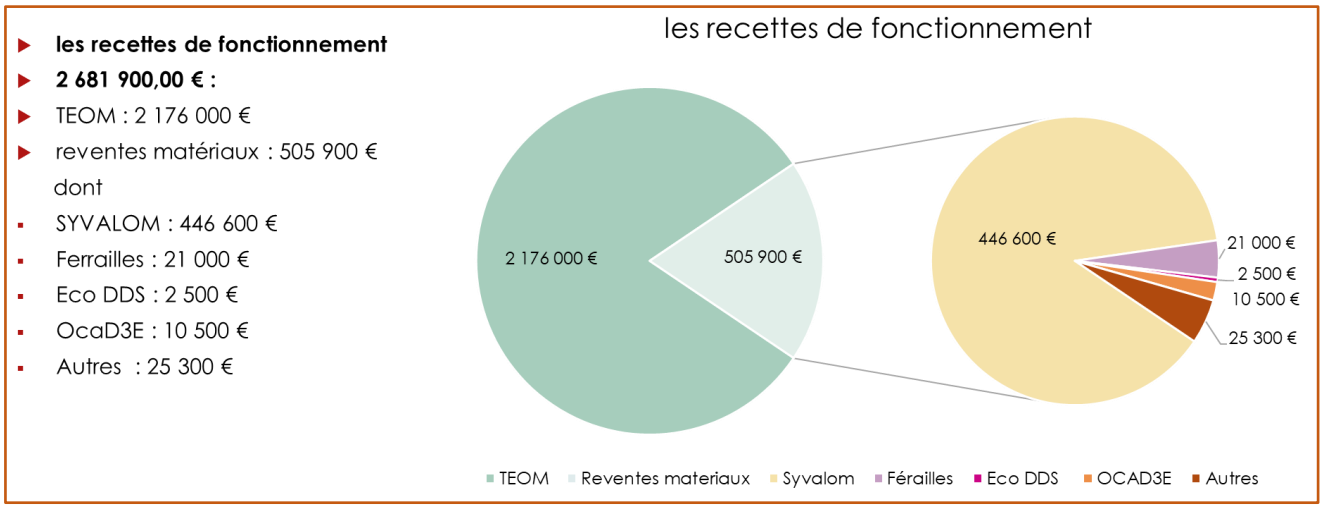

A partir de 2024, les recettes « papiers » nous serons reversées directement et non plus à l'ESAT

- Le service est financé pour l'essentiel par **la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), qui a produit une recette de 2 176 000 €.** Le taux actuel est de 11.99 %.

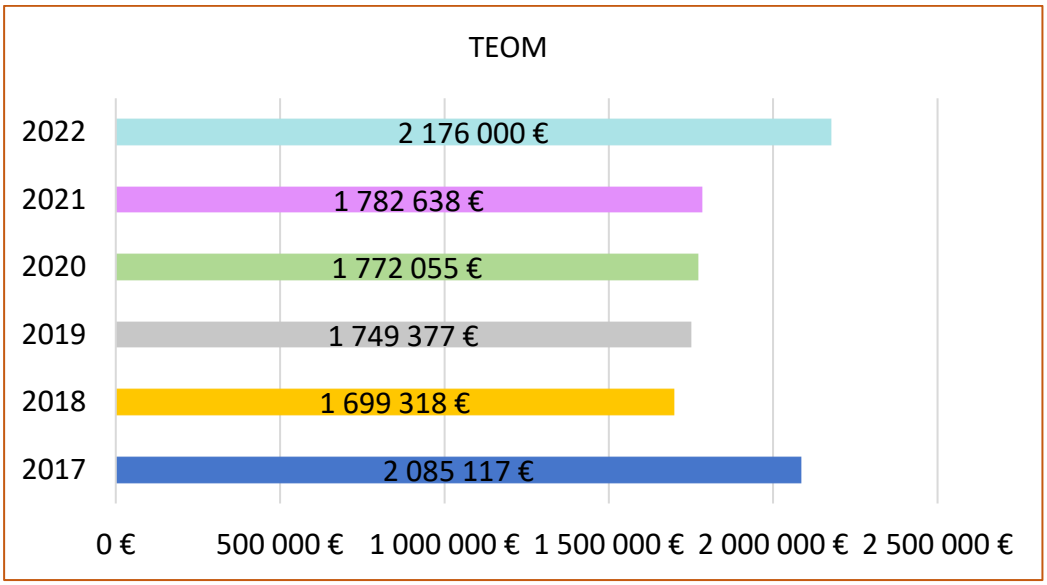

L'évolution des prix de reventes pour les différents matériaux :

Prix à la Tonne

Matière	Prix moyen 2018	Prix moyen 2019	Prix moyen 2020	Prix moyen 2021	Prix moyen 2022
Acier	133,55 €	79,48 €	61,34 €	186,68 €	183,23 €
Aluminium	472,00 €	394,91 €	318,78 €	528,23 €	681,20 €
Journaux, Revues, Magazines (JRM)	83,24 €	89,59 €	56,67 €	72,27 €	148,33 €
Cartons	91,28 €	75,29 €	57,95 €	152,81 €	138,03 €
Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	68,55 €	60,00 €	37,51 €	134,48 €	118,00 €
Emballages pour Liquides Alimentaires (ELA)	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Gros de magasin pour papier et carton (GDM, papier et cartons)	-	-	-	125,20 €	103,12 €
Polyéthylène Téréphtalate clair (PET clair)	-	-	-	361,67 €	720,42 €
Polyéthylène Téréphtalate PET foncé (PET foncé)	-	-	-	74,50 €	180,17 €
Polyéthylène Haute Densité (PEHD)	226,21 €	256,99 €	154,24 €	233,83 €	444,83 €
Total plastiques	-	-	-	670,00 €	
Films	-	-	-	-	0
Verre	28,97 €	29,38 €	23,80 €	21,82 €	27,25 €

Origine des données : SYVALOM

ATTENTION : l'année 2022 ne doit pas être considérée comme une nouvelle tendance. L'augmentation exceptionnelle des prix de reprise sur cette année est due à la reprise d'activité après la sortie du COVID (*contexte d'une demande importante au niveau des marchés des différentes matières)*

La tendance 2023 est une baisse générale des prix de reprise.

L'évolution des recettes provenant de la revente de matériaux :

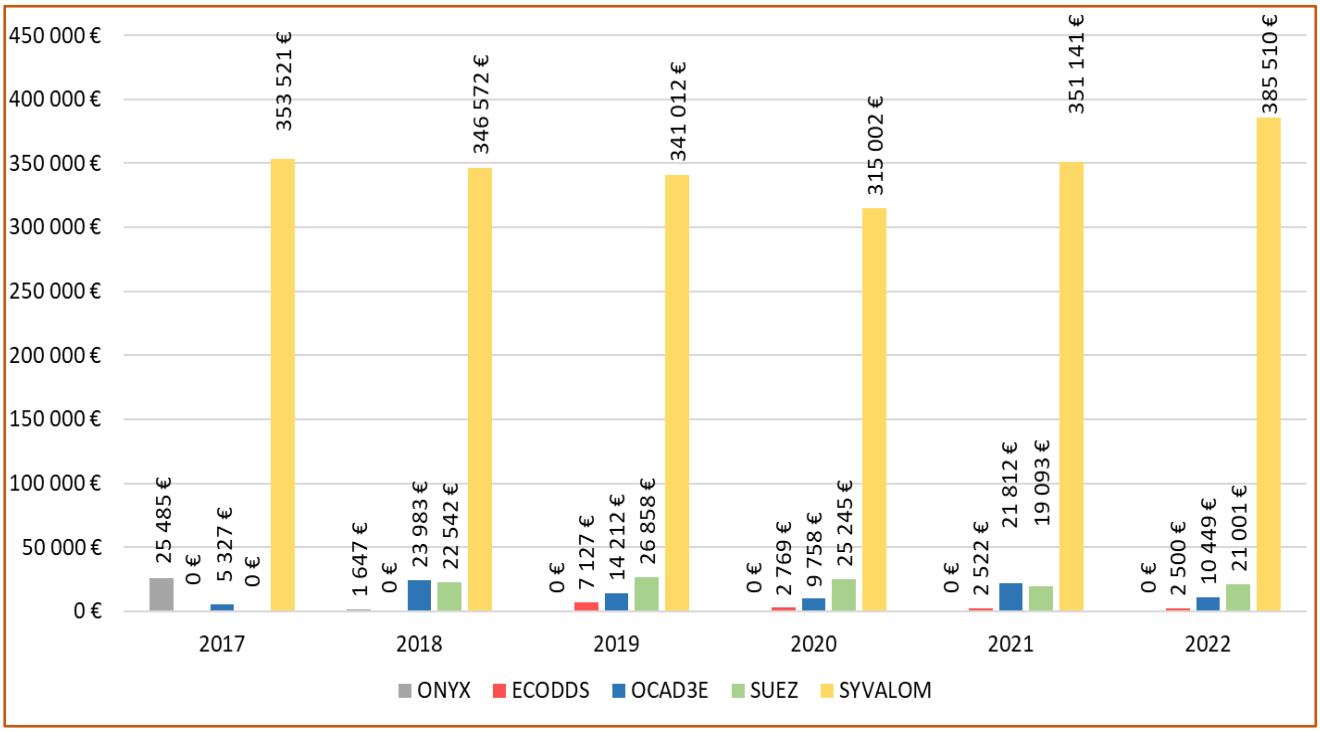

Pour la part SYVALOM, les chiffres présentés sont ceux de ce qui nous est dû pour l'exercice et non ce qui est enregistré en comptabilité (contrairement au graphique de la page précédente).

3.2. Les Investissements

2022 : 73 087 €

- Sécurisation et signalisation des quais déchetterie de Sézanne : **52 734 €**
- Eclairage LED déchetterie Esternay et Saron-sur-Aube : **10 848 €**
- Porte de service déchetterie de Saron-sur-Aube : **1 827 €**
- Divers déchetteries : **212 €**
- Panneaux et autocollants déchetterie Esternay, Saron-sur-Aube : **341€**
- Plaque et autocollants déchetterie de Sézanne : **297€**
- Installation vidéoprotection déchetterie Esternay : **6828 €**

2021 : 43 969 €

- Colonnes à verre : **21 062 €**
- Réalisation de dallage et de bordures déchetterie de Saron-sur-Aube : **18 311 €**
- Divers déchetteries : **2 796 €**
- Panneaux de déchetterie d'Esternay : **439 €**
- Panneaux de déchetterie de Sézanne : **520 €**
- Panneaux de déchetterie de Saron-sur-Aube : **841 €**

Pour information, les ***Investissements réalisés à ce jour***

2023 : 43 297 €

- *Tables de tri et corbeilles écoles : **19 937 €***
- *Colonnes à verre : **12 846 €***
- Container maritime déchets Esternay : **4 800 €**
- *Motorisation portail Sézanne : **3 903 €***
- Container écoles : **1161 €**
- *Digicode déchetterie Sézanne : **437 €***
- *Divers déchetteries : **213 €***

Les prévisions pour 2023 (en cours de réalisation) :

Afin de mettre la déchetterie de Sézanne au niveau d'accueil équivalent des deux autres (en m3) : réorganisation des espaces pour accueillir des bennes supplémentaires avec un souci de fluidité et de sécurisation de la circulation.

Pour mémoire :

2020 : 3 914 €

Kit portail déchetterie de Sézanne : **3 914 €**

2019 : 94 527 €

- Clôture déchetterie Saron-sur-Aube : **54 977 €**
- Gestion des entrants déchetterie Esternay, Saron-sur-Aube : **36 073 €**
- Panneaux déchetterie Esternay, Saron-sur-Aube : **1 830 €**
- Divers déchetteries : **1 357 €**
- Panneaux déchetterie Sézanne : **290 €**

2018 : 98 356 €

- Clôture déchetterie Sézanne : **33 840 €**
- Construction bureau et abri déchetterie de Sézanne : **32 087 €**
- Gestion des entrants déchetterie Esternay, Saron-sur-Aube : **12 214 €**
- Containers déchets Esternay, Saron-sur-Aube : **6 000 €**
- Barrière supplémentaire déchetterie de Sézanne : **4 570 €**
- Divers déchetteries : **4 059 €**
- Réservoir collecteur vidange déchetteries Esternay, Saron-sur-Aube : **2 995 €**
- Installation coffret électrique déchetterie Sézanne :**2 591 €**

2017 : 128 293 €

- Construction bureau et abri déchetterie de Sézanne : **107 468 €**
- Installation vidéoprotection déchetterie Sézanne : **6 591 €**
- Colonnes à verre : **4 956 €**
- Composteurs : **4 080 €**
- Mise aux normes déchetteries Esternay, Saron-sur-Aube : **3 900 €**
- Divers déchetteries : **1 135 €**
- Gestion des entrants déchetteries Esternay, Saron-sur-aube : **163 €**

Sécurisation des quais de Sézanne -opération comptablement finalisée en 2022

4. Le service rendu

4.1. La collecte

4.1.1. Collecte en porte à porte

- Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en poubelles noires ou grises, en sac, en conteneur, en bac, ou dans tout autre récipient, au choix des usagers. Le bac peut atteindre la taille maximum de 660 litres.

- Elles sont collectées en porte-à-porte deux fois par semaine à Sézanne (le lundi et le jeudi) et une fois par semaine dans les autres communes (calendriers de ramassage). Soit un total de 5 225 tonnes collectées en 2022.

- Les Emballages Ménagers Recyclables (tri sélectif) sont collectés en flux multi-matériaux dans des sacs translucides jaunes de 50 litres (fournis par la Communauté de Communes et disponibles gratuitement en mairie) ou en bacs comme pour les écoles, les immeubles qui doivent avoir une contenance maximale de 360 litres.

- La collecte s'effectue en porte-à-porte tous les jeudis à Sézanne et une semaine sur deux dans les autres communes (calendriers de ramassage), ce qui a représenté un total de 603 tonnes en 2022.

Chaque année la CCSSOM met à jour et distribue en décembre de l'année N, le calendrier des collectes des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 62 communes du territoire. Ce calendrier indique notamment les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service pour certains jours fériés.

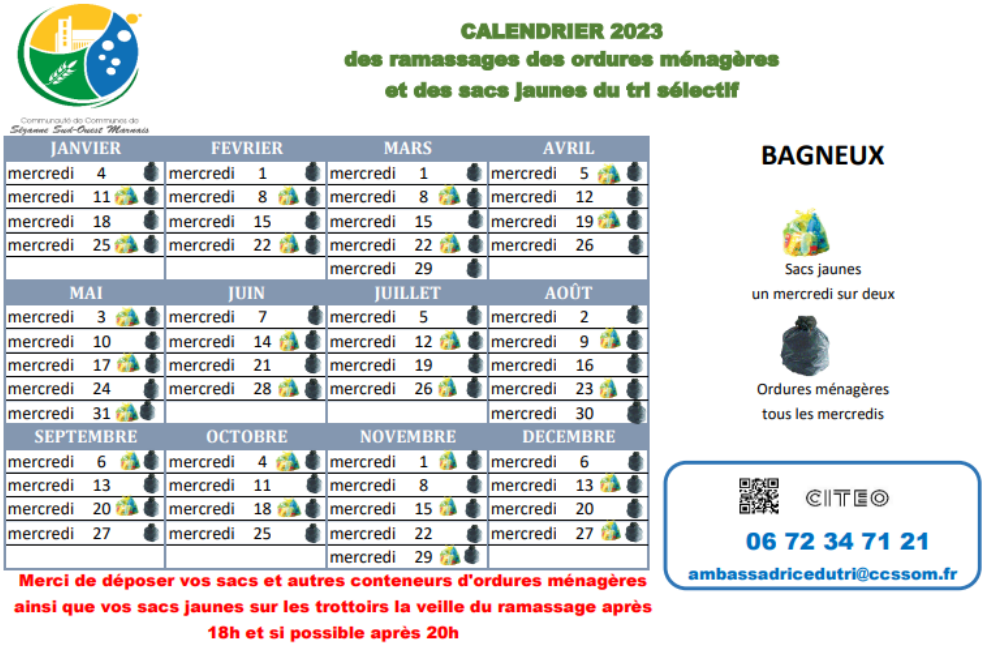

CALENDRIER 2023
des ramassages des ordures ménagères
et des sacs jaunes du tri sélectif

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
mercredi 4	mercredi 1	mercredi 1	mercredi 5
mercredi 11	mercredi 8	mercredi 8	mercredi 12
mercredi 18	mercredi 15	mercredi 15	mercredi 19
mercredi 25	mercredi 22	mercredi 22	mercredi 26
		mercredi 29	
MAI	**JUIN**	**JUILLET**	**AOÛT**
mercredi 3	mercredi 7	mercredi 5	mercredi 2
mercredi 10	mercredi 14	mercredi 12	mercredi 9
mercredi 17	mercredi 21	mercredi 19	mercredi 16
mercredi 24	mercredi 28	mercredi 26	mercredi 23
mercredi 31			mercredi 30
SEPTEMBRE	**OCTOBRE**	**NOVEMBRE**	**DECEMBRE**
mercredi 6	mercredi 4	mercredi 1	mercredi 6
mercredi 13	mercredi 11	mercredi 8	mercredi 13
mercredi 20	mercredi 18	mercredi 15	mercredi 20
mercredi 27	mercredi 25	mercredi 22	mercredi 27
		mercredi 29	

Merci de déposer vos sacs et autres conteneurs d'ordures ménagères ainsi que vos sacs jaunes sur les trottoirs la veille du ramassage après 18h et si possible après 20h

BAGNEUX

Sacs jaunes
un mercredi sur deux

Ordures ménagères
tous les mercredis

CITEO
06 72 34 71 21
ambassadricedutri@ccssom.fr

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des déchets recyclables est assurée par la société **ECT Collecte (rachetée par SEPUR en 2023).**

Un contrat en groupement de commande avec la Communauté de Communes de la Brie Champenoise a permis une harmonisation sur l'ensemble du territoire du groupement les modalités de collecte, garantissant ainsi un même niveau de service à l'ensemble des usagers.

4.1.2. Collecte en apports volontaires

- La collecte du verre est uniquement réalisée en point d'apport volontaire. Au total 133 colonnes à verre acquises et installées par la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais sont réparties sur le territoire (au moins une colonne a verre par commune). En 2022, 937 tonnes ont été collectées.

La collecte est assurée par la société **Mineris.**

- La collecte des textiles, linge de maison, chaussures, maroquinerie sont aussi en apport volontaire dans des conteneurs situés sur le territoire et sur les trois déchetteries (Esternay, Saron-sur-Aube, Sézanne).

La collecte est effectuée par **Piste** (Parcours d'insertion Sociale par le Travail et pour l'Emploi).

4.1.3. Les déchetteries

La Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais dispose de 3 déchetteries sur son territoire.

Les particuliers de nos 62 communes de la CCSSOM peuvent se rendre dans l'une ou l'autre des trois déchetteries *mais en privilégiant celle attachée à leur territoire* :

- Déchetterie d'Esternay, rue des Noues - 51 310 ESTERNAY
- Déchetterie de Saron-sur-Aube, route de Sauvage 51 260 SARON-SUR-AUBE
- Déchetterie de Sézanne, rue du petit Etang – 51 120 SEZANNE

Pour les professionnels, La Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais, a instauré depuis le 1er janvier 2018 un tarif d'accès aux déchetteries installés dans l'une des communes de la CCSSOM que l'on peut acheter aux trois endroits ci-dessous :

- Au siège de la CCSSOM : promenade de l'Aube 51260 Anglure
- A la mairie d'Esternay : 10 Place du Général de Gaulle 51310 Esternay
- A la régie eau de Sézanne : 12 rue des moulins 51120 Sézanne

La gestion du service pour la déchetterie de Sézanne est faite en régie directe pour l'accueil du public, le dépôt des déchets et l'entretien de l'équipement. Le fonctionnement est assuré par un agent titulaire à temps complet. Pour faire face aux nombreux arrêts maladie en 2022, et dans le cas d'une démutualisation avec la commune de Sézanne, nous avons eu recours à des contrats de remplacement à temps partiels.

En revanche, la gestion du service des déchetteries d'Esternay et de Saron-sur-Aube est assurée en prestation de service par la société SUEZ qui a en charge le gardiennage et l'entretien. Avec le nouveau marché, Suez gèrera aussi la déchetterie de Sézanne.

DECHETTERIE D'ESTERNAY

Rue des Noues, 51 310 Esternay

Du 1er avril au 31 octobre

Lundi : 14h00 – 18h30

Mercredi : 14h00 – 18h30

Vendredi : 14h00 – 18h30

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30

(9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00)

Du 1er novembre au 31 mars

Lundi : 14h00 – 17h30

(13h30 – 17h00)

Mercredi : 14h00 – 17h30

(13h30 – 17h00)

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

(9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00)

(En rouge : les nouveaux horaires à compter du 2 janvier 2024)

DECHETTERIE DE SARON-SUR-AUBE

Route de Sauvage, 51 260 Saron-sur-Aube

Du 1er avril au 31 octobre

Lundi : 9h00 – 12h00

Mardi : 14h00 – 18h30

Jeudi : 14h00 – 18h30

Vendredi : 14h00 – 18h30

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30

(9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00)

Du 1er novembre au 31 mars

Lundi : 9h00 – 12h00

Mardi : 14h00 – 17h30

(13h30 – 17h00)

Jeudi : 14h00 – 17h30

(13h30 – 17h00)

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

(9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00)

(En rouge : les nouveaux horaires à compter du 2 janvier 2024)

DECHETTERIE SEZANNE

Chemin rural du petit Etang, 51 120 Sézanne

Du 1er avril au 30 septembre
(Du 1er avril au 31 octobre)
Lundi : 14h00 – 18h30
Mardi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30
(14h00 – 18h30)
Mercredi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30
(14h00 – 18h30)
Jeudi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30
(14h00 – 18h30)
Vendredi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 18h30
(14h00 – 18h30)
Samedi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h0
(9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00)

Du 1er octobre au 31 mars
(Du 1er novembre au 31 mars)
Lundi : 13h30 – 16h30
Mardi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30
Mercredi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30
Jeudi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30
Vendredi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30
Samedi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

(En rouge : les nouveaux horaires à compter du 2 janvier 2024)

Evolution des tonnages :

- Pour les trois déchetteries :

Bennes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gravats	1326	1149	1140	1254,7	1435,96	1440,58
Tout-venant	1870	1645,5	1858,5	2041,98	2455,02	2134,28
Déchets verts	1287	1400	1399	1103,9	1429,18	1244,80
Métaux	221	208	245	262	260,73	221,31
Cartons / papiers	137	142,7	152,7	150,95	177,86	181,58
Meubles à compter du 01/10/2014	432	411	410,2	376,65	426,59	462,52
DDS (déchets dangereux spécifiques)	68,6	41,1	55,8	52,06	46,91	40,13
D3E (déchets es équipements électriques et électroniques)	199	200,1	207,7	214,5	179,07	197,75
Total	**5541**	**5197**	**5469**	**5457**	**6411,32**	**5922,95**

Effet COVID :

- Déchets OMR, Tri, Verre, Déchetteries

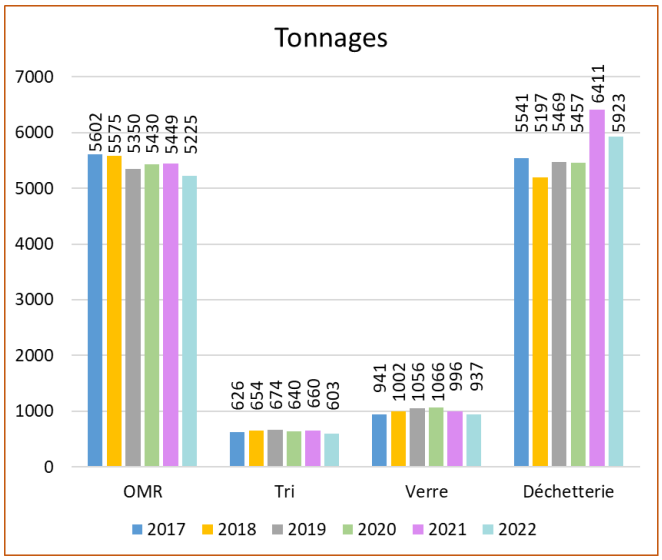

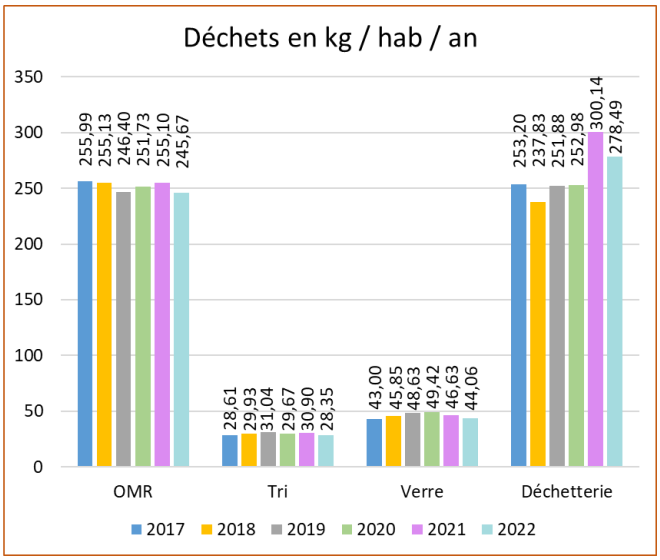

Population 2017	Population 2018	Population 2019	Population 2020	Population 2021	Population 2022
21 884	21 852	21 713	21 571	21 360	21 268
Origine des données : INSEE					

- Vente de tickets d'accès aux professionnels :

	Anglure	Esternay	Sézanne	Total
2018	1 350 €	375 €	4 125 €	5 850 €
2019	1 050 €	225 €	4 900 €	6 175 €
2020	300 €	0 €	2 725 €	3 025 €
2021	375 €	0 €	625 €	1 000 €
2022	575 €	400 €	2 350 €	3 325 €

4.2. Le traitement des déchets

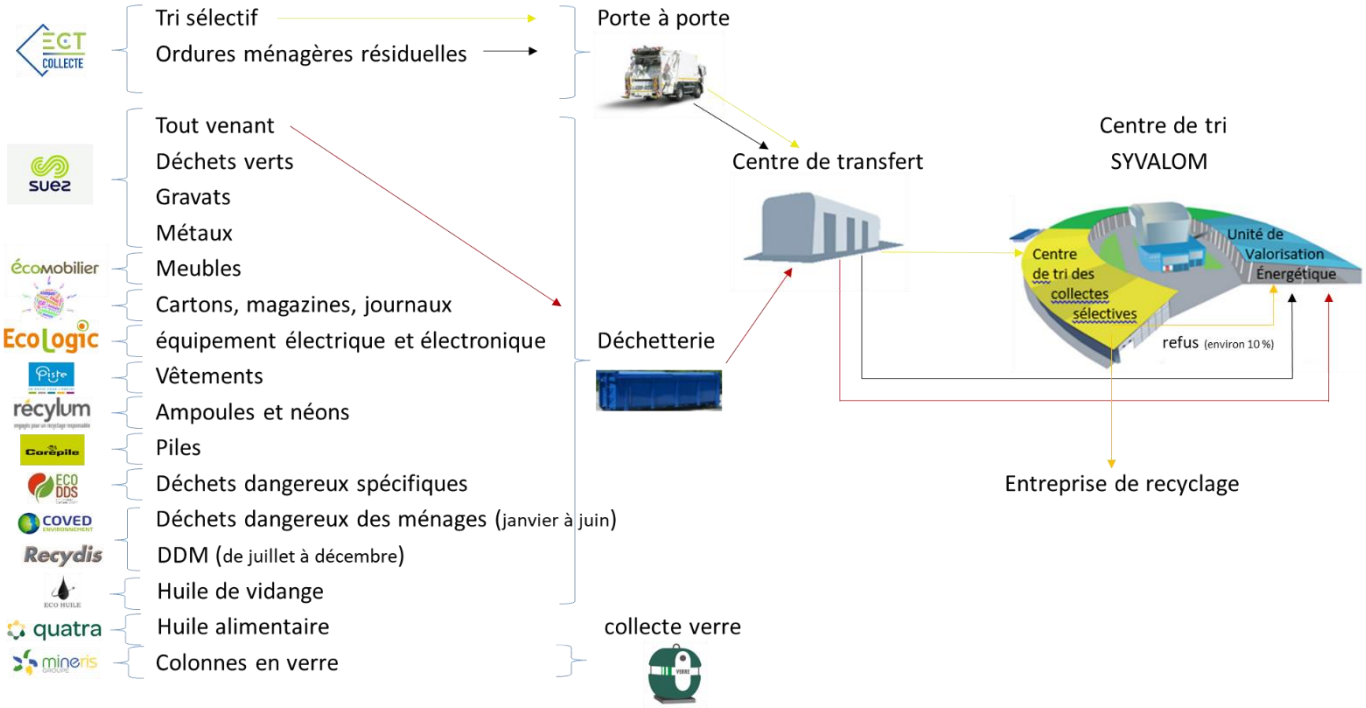

Centre de transfert

Le tri séléctif et les ordures ménagères résiduelles collectés par ECT collecte, ainsi que les encombrants collectés par SUEZ, sont regroupés au centre de transfert de Sézanne.

Ces déchets sont ensuite acheminés au centre de tri le SYVALOM situé à la Veuve.

Centre de tri

Le SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) auquel la Communauté de Communes a adhéré a été mis en service le 02.01.2006. Il représente 350 365 habitants (7 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération, 1 communauté urbaine, 1 syndicat de collecte, Conseil Départemental).

Le SYVALOM a pour rôle le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (unité de valorisation énergétique ou unité de valorisation agronomique), le tri et la valorisation des collectes sélectives (sacs jaunes).

- Les ordures ménagères et le tout-venant sont traités par l'UVE (Unité de Valorisation Energétique). Ils sont incinérés, une partie est exploitée pour produire de l'électricité. La capacité du four est de 100 000 tonnes par an.

- La collecte sélective, l'ensemble des matériaux recyclables, est également envoyée, depuis avril 2016, à La Veuve.

  La collecte sélective après avoir été triée et conditionnée suivant les prescriptions techniques des valorisateurs est en partie recyclée.
  Les erreurs de tri seront traitées en refus de tri et envoyées à l'incinérateur.

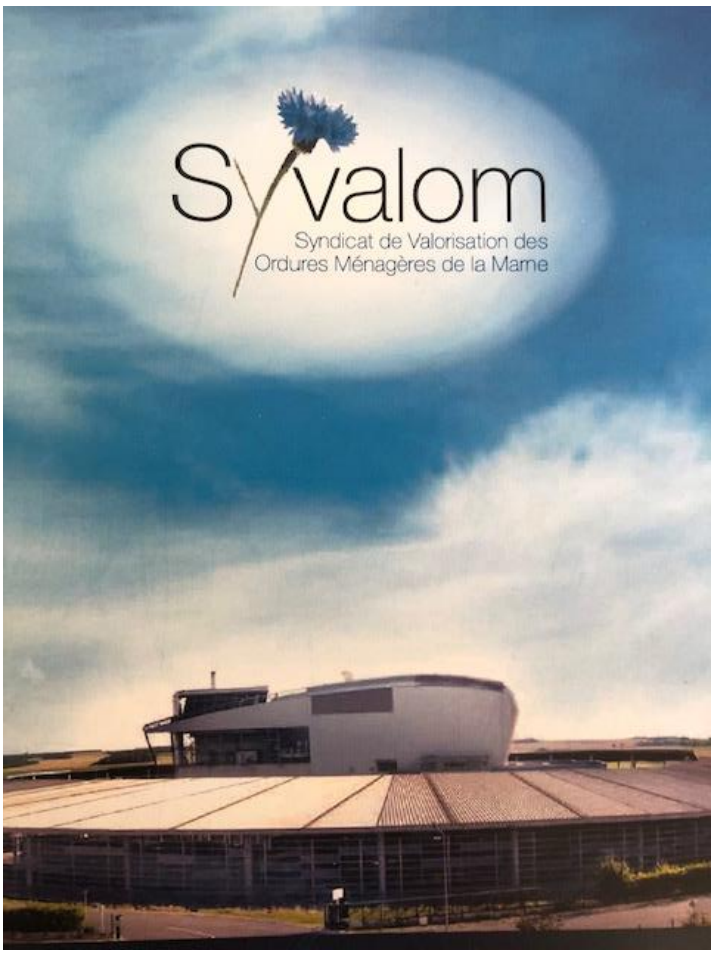
Syvalom
Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Marne

Unité de Valorisation Agronomique
Unité de Valorisation Energétique
Centre de tri de collectes sélectives
Zone de préparation des mâchefers

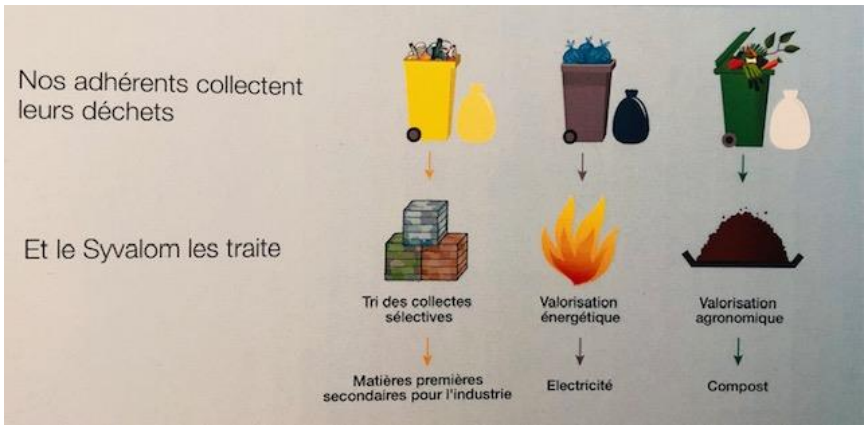
Nos adhérents collectent leurs déchets
Et le Syvalom les traite
Tri des collectes sélectives
Valorisation énergétique
Valorisation agronomique
Matières premières secondaires pour l'industrie
Electricité
Compost

Le jeudi 2 décembre 2021, la 1ère pierre du réseau de chaleur qui partira de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets de La Veuve (51) a été posée par AUREADE, filiale du Groupe VEOLIA, et le SYVALOM.

Ce réseau sera alimenté par la chaleur issue de l'UVE, il fournira la ville de CHALONS-EN-CHAMPAGNE un réseau de chauffage urbain pour répondre à une demande hivernale et en eau chaude sanitaire pour une demande estivale, ainsi que le site industriel LUZEAL qui sera alimentée en été pour sa campagne de séchage de luzerne.

Ces travaux seront menés en parallèle de la mise en conformité du système de traitement des fumées de l'UVE, dans le cadre de la réglementation. Ces deux besoins complémentaires doivent permettre à l'UVE de La Veuve de valoriser son énergie sous forme thermique tout au long de l'année tout en continuant à produire de l'électricité.

L'utilisation du réseau de chaleur dans les meilleures conditions pour des besoins en été et hiver s'intègre parfaitement dans le territoire par l'optimisation des performances environnementales et économiques.

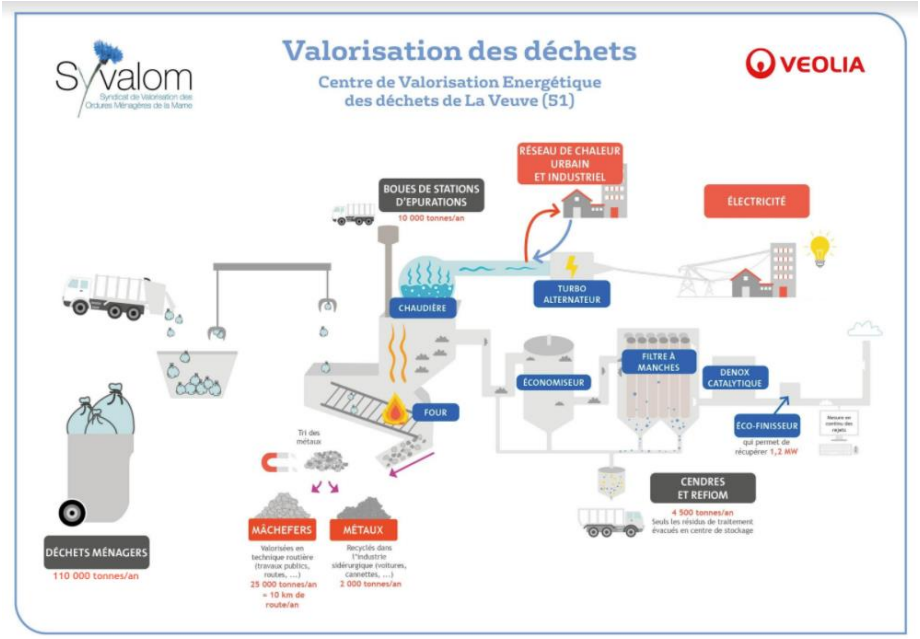

Comment fonctionne l'alimentation du réseau de chaleur à partir de l'UVE ?

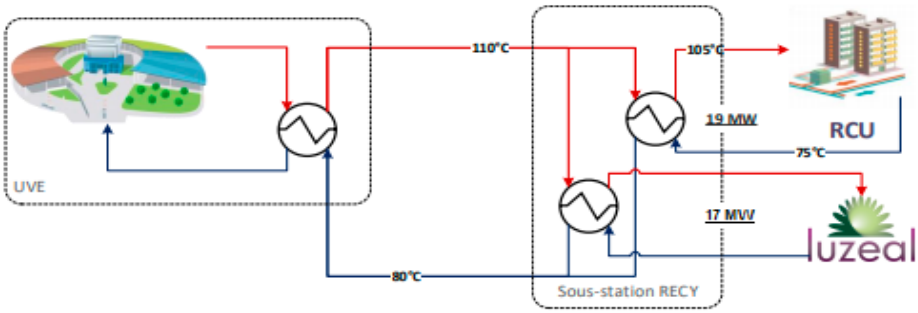

La mise en route a commencé en mars 2023.

4.3. Le tri

Les caractérisations :

Les caractérisations consistent à effectuer une prise d'échantillons sur une ou plusieurs communes du territoire. Ces prélèvements sont réalisées au minimum chaque mois (9 pour l'année 2022) et permettent de déterminer la qualité du tri collecté. Le taux de refus (déchets qui ne devaraient pas être dans le sac jaune) est pris en compte dans le calcul des subventions attribuées au titre du soutien à la tonne triée.

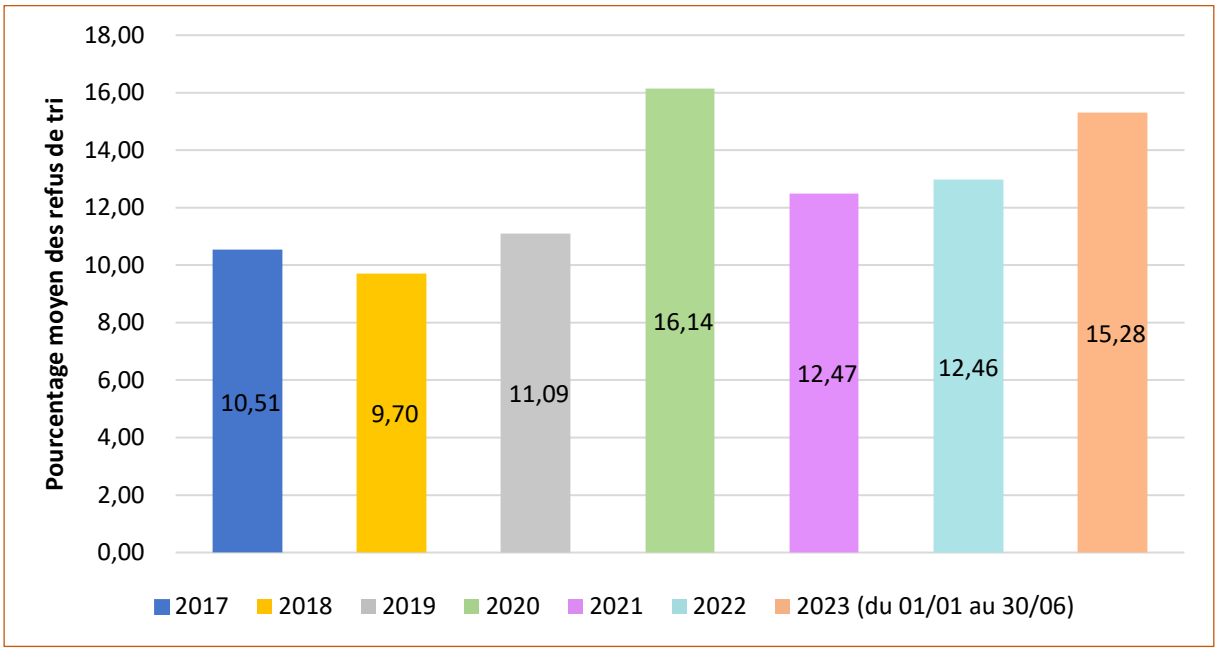

4.4. Les évolutions

4.4.1. Les composteurs

Les composteurs :

En 2019, pour faire diminuer les déchets, nous avons proposé trois solutions qui viennent compléter le geste de tri : composteurs, lombricomposteur, poules.

18 familles se sont portées volontaires et ont joué le jeu de peser leurs déchets avant et après. Le plus facile et le meilleur rendement a été le composteur.

Un rappel a été fait dans le MAG n° 5 en août 2021, le MAG n°9 septembre-octobre-novembre-decembre 2022 et le MAG n° 10 en janvier-février-mars-avril 2023

A partir du 1er janvier 2024, les collectivités locales sont dans l'obligation de mettre à disposition des particuliers des solutions de tri des biodéchets.

Depuis plusieurs années, la CCSSOM propose à ses habitants des composteurs de diverses tailles et à prix réduits.

Vente de composteurs

	2019	2020	2021	2022	2023
300 litres (plastique)	0	0	0	0	13
400 litres (bois)	261	3	12	6	9
445 litres (plastique)	0	0	0	0	5
550 litres (bois)	453	7	13	6	6
TOTAL	714	10	25	12	33

zoom

Le compostage oui, mais pourquoi ?

Le compostage est un processus de transformation des biodéchets (déchets non dangereux, alimentaires de cuisine et déchets verts) par des micro-organismes et des vers de terre. Comparable au terreau, le compost fait un apport organique naturel pour vos plantes, jardins et autres potagers.

EN PRATIQUE

Contrairement aux idées reçues, le compostage domestique ne génère pas d'odeurs. **Trois règles d'or pour bien composter :**

- Diversifier les apports
- Remuer, brasser régulièrement
- Contrôler l'humidité

LES ENFANTS, AU TRI !

Parce qu'à la maison ce sont souvent les enfants qui ont les bons réflexes, la CCSSOM investit dans des tables de tri inox pour qu'ils s'entraînent à la cantine. La mise en place se fera progressivement sur tous nos sites dès la rentrée de septembre.
Coût total : 30 000 €

CONTACT UTILE

Notre ambassadrice du tri est "maître composteur".
Elle pourra vous accompagner dans ce nouveau geste de tri.
Contact : 06 72 34 71 21
mail : ambassadricedutri@ccssom.fr

La CCSSOM agit

Au 1er janvier 2024, la loi obligera les collectivités à proposer à leur population des solutions adaptées au tri des biodéchets. La CCSSOM n'a pas attendu car, depuis plusieurs années déjà, elle propose à ses habitants **des composteurs à prix réduits.** L'année prochaine, une solution collective de compostage sera également proposée.

20€ c'est le prix d'un composteur de 400L proposé par la CCSSOM

30€ c'est le prix d'un composteur de 550L proposé par la CCSSOM

120 kilos de biodéchets sont produits par an et par personne soit la moitié de nos déchets ménagers résiduels.

✔ ***Vous pouvez mettre dans votre composteur :*** *les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'oeuf, les sachets de thé, le marc de café, les herbes coupées, les feuilles mortes...*

✖ ***Vous ne pouvez pas mettre dans votre composteur :*** *les aliments réputés vermifuges (ail, échalotes, oignons), l'huile, les agrumes en trop grande quantité, les litières animales, trop de déchets végétaux, les herbes montées en graines...*

4.4.2. Les capsules

Les Capsules à café type NESPRESSO collectées par SUEZ depuis mars 2022

4.4.3. Les nouvelles filières à venir

- Filière jouets

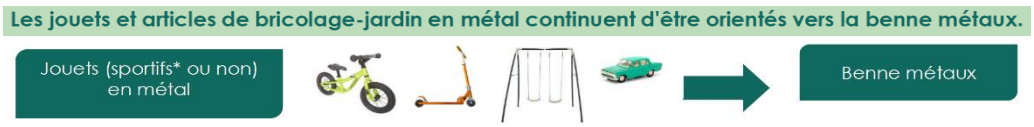

- Filières ABJ (Articles Bricolage et Jardin)

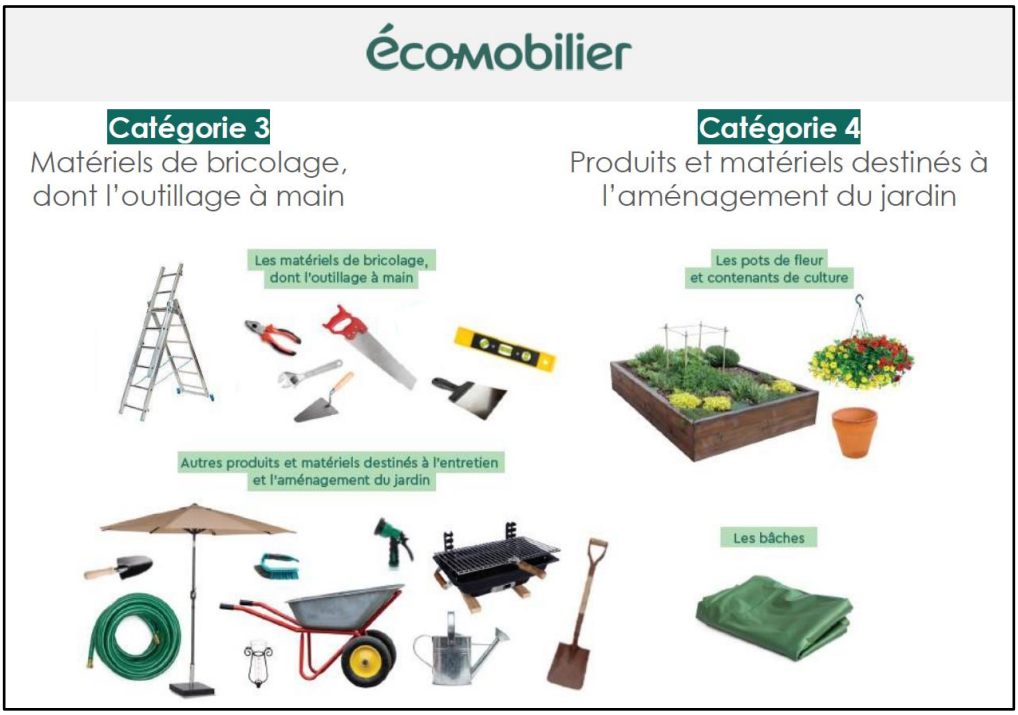

- Filières ASL (Articles de sport et de loisirs)

<u>Pour 2024</u> : le bois

<u>Toujours en réflexion</u> : le plâtre et le béton (pour les non professionnels).

4.5. L'évolution des consignes de tri en janvier 2023

La mise en place des consignes de tri sur notre territoire a commencé en 2002.

Un nouveau défi réside dans une extension des consignes de tri au niveau national, toutes les collectivités doivent s'engager dans ce projet.

Il s'agit de recycler **100% emballages** d'ici le 1er janvier 2025 sur tout le territoire national.

Au 1er janvier 2021, 35 millions de Français pouvaient déjà trier tous leurs emballages plastiques (référence CITEO).

Notre collectivité doit désormais s'inscrire dans cette démarche qui implique : modernisation des centres de tri, développement des capacités de recyclage des emballages en plastique, efforts des marques sur leurs emballages afin qu'ils soient davantage recyclables.

L'ECT (Extension des Consignes de Tri) est effective sur notre territoire depuis le **1er janvier 2023**.

Les enjeux de l'ECT :

- **Simplifier le geste de tri** (plus de doute à avoir sur les emballages en plastique, comme les films plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt… puisque tous les emballages plastiques sont à déposer dans le sac jaune).
- **Améliorer les performances** de recyclage des emballages et des papiers (4kg/hab/an chiffre CITEO) et réduire le taux de refus.
- **Optimiser la collecte et réduire les disparités** de performances sur tous les centres de tri.
- **Maîtriser les coûts** du dispositif

Une campagne de sensibilisation a été lancée dernier trimestre 2022.

A ce jour, soit après 9 mois d'ECT, nous pouvons constater des variations.

(ces chiffres concernent le groupement CCSSOM/CCBC)

En tonnes : -32 OMR +13 TRI

En % : -5.5% OMR +20% TRI

5. Communication

5.1. Communication institutionnelle

5.1.1. Le MAG, magazine intercommunal

dossier

Des choix plus verts pour les bâtiments intercommunaux

→ La CCSSOM est très attentive à l'isolation des bâtiments
→ La CCSSOM a mis en place un programme de relamping LED est effectué sur 2 ans
→ la CCSSOM remplace ses chaudières obsolètes et énergivores
→ la CCSSOM vient de signer un contrat de performance énergétique sur ses bâtiments les plus volumineux.

La CCSSOM expérimente de nouvelles pratiques par :

→ **L'introduction de poules** pour réduire la quantité de biodéchets à la cantine du groupe scolaire de Les Essarts le Vicomte

→ **Le recours à l'écopaturage par des moutons** pour la tonte des espaces verts aux groupes scolaires de Les Essarts le Vicomte et de Saint-Just Sauvage

→ **L'emploi de filières spécifiques** pour la gestion du gaspillage alimentaire, en cours de réflexion, dans les cantines scolaires

En chiffres

410 000€
de factures habituelles

300 %
de factures supplémentaires soit 1 260 000 €

300 000€
d'économies atteignables

Et bien sûr, le tri des déchets !

→ La CCSSOM s'évertue à trouver de nouvelles filières de recyclage (huiles, capsules, et en 2023 jouets et articles de bricolage et de jardin). C'est un enjeu environnemental et économique majeur.
→ La CCSSOM appuie la gestion des biodéchets via des composteurs ou des poules. C'est un enjeu fort pour contribuer à réduire sensiblement la poubelle d'ordures ménagères.
→ La CCSSOM met les moyens sur la communication, la sensibilisation et la pédagogie sur le tri des déchets. Elle diffuse régulièrement des supports de communication renouvelés et incitatifs. Le poste d'ambassadrice du tri est assuré de façon très active, impliquée et en toute proximité avec l'usager.

NOUVEAU depuis le 1er janvier 2023
la possibilité de mettre enfin tous les emballages dans le sac jaune va considérablement simplifier le geste de tri et donc limiter les erreurs qui coûtent très cher en pénalités à la collectivité

septembre, octobre, novembre, décembre 2022 - n°9 5

2022

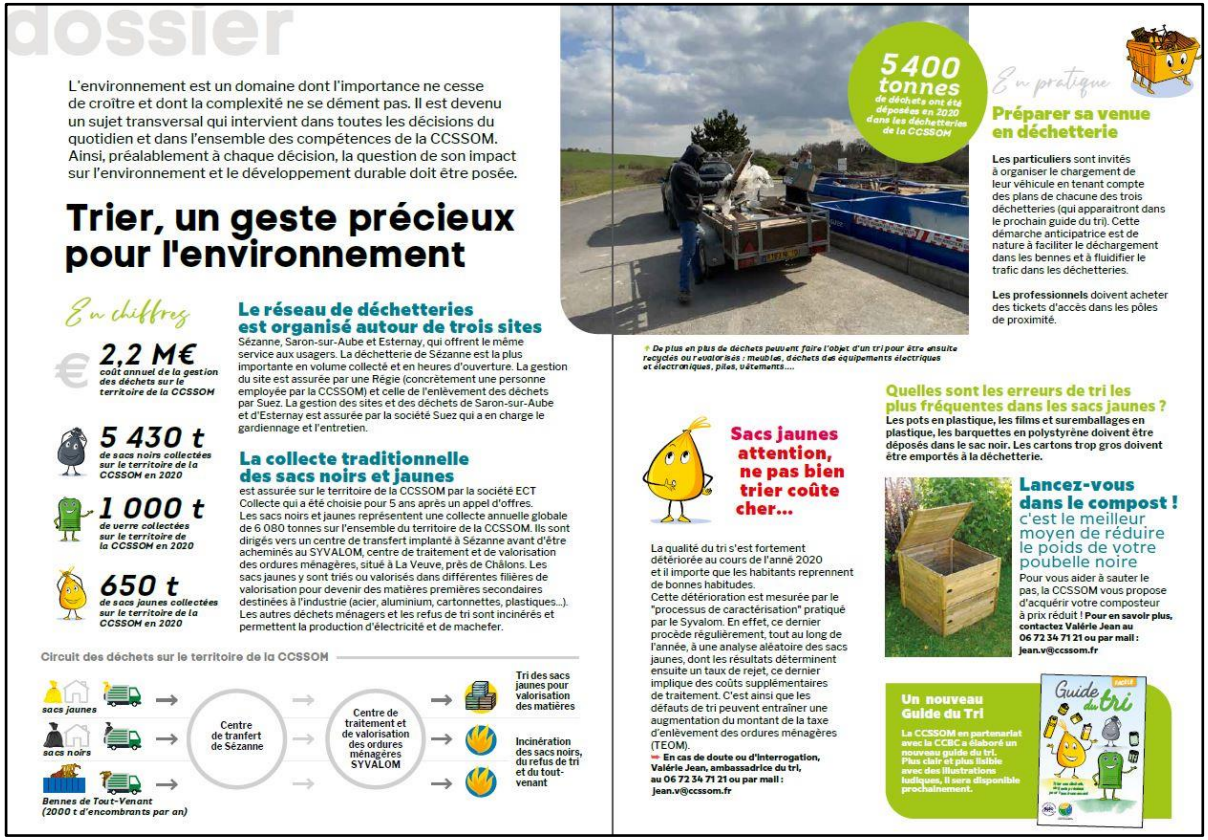

dossier

L'environnement est un domaine dont l'importance ne cesse de croître et dont la complexité ne se dément pas. Il est devenu un sujet transversal qui intervient dans toutes les décisions du quotidien et dans l'ensemble des compétences de la CCSSOM. Ainsi, préalablement à chaque décision, la question de son impact sur l'environnement et le développement durable doit être posée.

Trier, un geste précieux pour l'environnement

En chiffres

2,2 M€ *coût annuel de la gestion des déchets sur le territoire de la CCSSOM*

5 430 t *de sacs noirs collectées sur le territoire de la CCSSOM en 2020*

1 000 t *de verre collectées sur le territoire de la CCSSOM en 2020*

650 t *de sacs jaunes collectées sur le territoire de la CCSSOM en 2020*

Le réseau de déchetteries est organisé autour de trois sites

Sézanne, Saron-sur-Aube et Esternay, qui offrent le même service aux usagers. La déchetterie de Sézanne est la plus importante en volume collecté et en heures d'ouverture. La gestion du site est assurée par une Régie (concrètement une personne employée par la CCSSOM) et celle de l'enlèvement des déchets par Suez. La gestion des sites et des déchets de Saron-sur-Aube et d'Esternay est assurée par la société Suez qui a en charge le gardiennage et l'entretien.

La collecte traditionnelle des sacs noirs et jaunes

est assurée sur le territoire de la CCSSOM par la société ECT Collecte qui a été choisie pour 5 ans après un appel d'offres. Les sacs noirs et jaunes représentent une collecte annuelle globale de 6 080 tonnes sur l'ensemble du territoire de la CCSSOM. Ils sont dirigés vers un centre de transfert implanté à Sézanne avant d'être acheminés au SYVALOM, centre de traitement et de valorisation des ordures ménagères, situé à La Veuve, près de Châlons. Les sacs jaunes y sont triés ou valorisés dans différentes filières de valorisation pour devenir des matières premières secondaires destinées à l'industrie (acier, aluminium, cartonnettes, plastiques...). Les autres déchets ménagers et les refus de tri sont incinérés et permettent la production d'électricité et de machefer.

Circuit des déchets sur le territoire de la CCSSOM

sacs jaunes → Centre de tranfert de Sézanne → Centre de traitement et de valorisation des ordures ménagères SYVALOM → Tri des sacs jaunes pour valorisation des matières

sacs noirs → Centre de tranfert de Sézanne → Centre de traitement et de valorisation des ordures ménagères SYVALOM → Incinération des sacs noirs, du refus de tri et du tout-venant

Bennes de Tout-Venant (2000 t d'encombrants par an) → Centre de tranfert de Sézanne → Centre de traitement et de valorisation des ordures ménagères SYVALOM → Incinération des sacs noirs, du refus de tri et du tout-venant

5400 tonnes *de déchets ont été déposées en 2020 dans les déchetteries de la CCSSOM*

De plus en plus de déchets peuvent faire l'objet d'un tri pour être ensuite recyclés ou revalorisés : meubles, déchets des équipements électriques et électroniques, piles, vêtements....

En pratique

Préparer sa venue en déchetterie

Les particuliers sont invités à organiser le chargement de leur véhicule en tenant compte des plans de chacune des trois déchetteries (qui apparaîtront dans le prochain guide du tri). Cette démarche anticipatrice est de nature à faciliter le déchargement dans les bennes et à fluidifier le trafic dans les déchetteries.

Les professionnels doivent acheter des tickets d'accès dans les pôles de proximité.

Sacs jaunes attention, ne pas bien trier coûte cher...

La qualité du tri s'est fortement détériorée au cours de l'anné 2020 et il importe que les habitants reprennent de bonnes habitudes.
Cette détérioration est mesurée par le "processus de caractérisation" pratiqué par le Syvalom. En effet, ce dernier procède régulièrement, tout au long de l'année, à une analyse aléatoire des sacs jaunes, dont les résultats déterminent ensuite un taux de rejet, ce dernier implique des coûts supplémentaires de traitement. C'est ainsi que les défauts de tri peuvent entraîner une augmentation du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
En cas de doute ou d'interrogation, Valérie Jean, ambassadrice du tri, au 06 72 34 71 21 ou par mail : Jean.v@ccssom.fr

Quelles sont les erreurs de tri les plus fréquentes dans les sacs jaunes ?

Les pots en plastique, les films et suremballages en plastique, les barquettes en polystyrène doivent être déposés dans le sac noir. Les cartons trop gros doivent être emportés à la déchetterie.

Lancez-vous dans le compost !

c'est le meilleur moyen de réduire le poids de votre poubelle noire

Pour vous aider à sauter le pas, la CCSSOM vous propose d'acquérir votre composteur à prix réduit ! **Pour en savoir plus, contactez Valérie Jean au 06 72 34 71 21 ou par mail : Jean.v@ccssom.fr**

Un nouveau Guide du Tri

La CCSSOM en partenariat avec la CCBC a élaboré un nouveau guide du tri. Plus clair et plus lisible avec des illustrations ludiques, il sera disponible prochainement.

Guide du tri

2021

› Actus

Environnement

Biodéchets : l'aventure continue !

La collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers constituent, pour la Communauté de Communes, **la dépense de fonctionnement la plus lourde** après les charges de personnel.

L'incinération des ordures contenues dans nos poubelles noires est coûteuse, et il est important de faire du tri sélectif, pour recycler, revaloriser et réduire la facture.

C'est ce que font le plupart d'entre nous en jetant certains matériaux dans les sacs jaunes, et en allant à la déchetterie.

Le tri des déchets verts (tonte de gazon, taille de haie) et des restes de cuisine est aussi une bonne solution.

Durant près de 18 mois, la Communauté de Communes a mené **une expérimentation** avec l'aide de plusieurs foyers « cobayes ». Cela a permis de constater que le compostage **est le dispositif le plus simple et le plus efficace.**

Aujourd'hui, le tri sélectif des biodéchets entre dans une nouvelle phase, et, en novembre 2018, la Communauté de Communes a proposé un achat groupé de composteurs à l'ensemble des foyers du territoire.

Plus de **700 familles** ont souhaité participer à cette opération. Elles ont reçu, début avril, un composteur en bois, pratique à monter et à installer, à coût très réduit, puisque **la Communauté de Communes prend à sa charge 64 % du prix.**

Rassurez-vous, si vous n'avez pas répondu en novembre dernier, il n'est pas trop tard : remplissez le formulaire à l'adresse courriel : defidurecyclage@gmail.com

GESTION DES ENTRANTS ET SÉCURISATION DES DÉCHETTERIES DE SARON-SUR-AUBE ET ESTERNAY

La Communauté de Communes a décidé de procéder à la **sécurisation** et à la mise en place d'une **gestion des entrants** pour les déchetteries de Saron-sur-Aube et d'Esternay.

Ces opérations se traduisent par la mise en place de caméras, l'installation de barrières (entrée et sortie) ainsi que d'une borne d'accès et la pose d'une clôture de détection électrifiée sur le site de Saron-sur-Aube.

Pour le site d'Esternay, il s'agit de la pose d'une barrière à l'entrée.

Le montant total de ces travaux est de : **104 702,00 € TTC.**

N'OUBLIEZ PAS ! VOUS AVEZ DES QUESTIONS, UN SOUCI, UN DOUTE ?

Valérie JEAN, Ambassadrice du tri (au 06 72 34 71 21), ou **Jeannine JACQUEMIN**, Responsable déchets (au 03 26 80 76 02) vous renseigneront et vous aideront bien volontiers !

VIVE LES BIODÉCHETS !

VOUS VOULEZ VRAIMENT QUE VOTRE POUBELLE SOIT RAMASSÉE ?

Alors, pas d'hésitation : il faut la sortir **la veille au soir (après 18h, et de préférence après 20h)**, et pas le matin juste avant le passage du camion de collecte, il ne passe pas toujours à la même heure !

LE RAMASSAGE DES POUBELLES

Quand vous vous gênez pour la nuit, pensez au camion qui ramasse les poubelles : il est gros, il est large, et, s'il est bloqué par un véhicule mal garé, il fait demi-tour, et les poubelles ne sont pas ramassées... Alors, regardez bien les emplacements de stationnement, et regardez si vous laissez assez de place pour un petit camion.

Merci pour lui, et merci pour les poubelles !

2019

5.1.2. Guide du tri & Affiche déchetteries

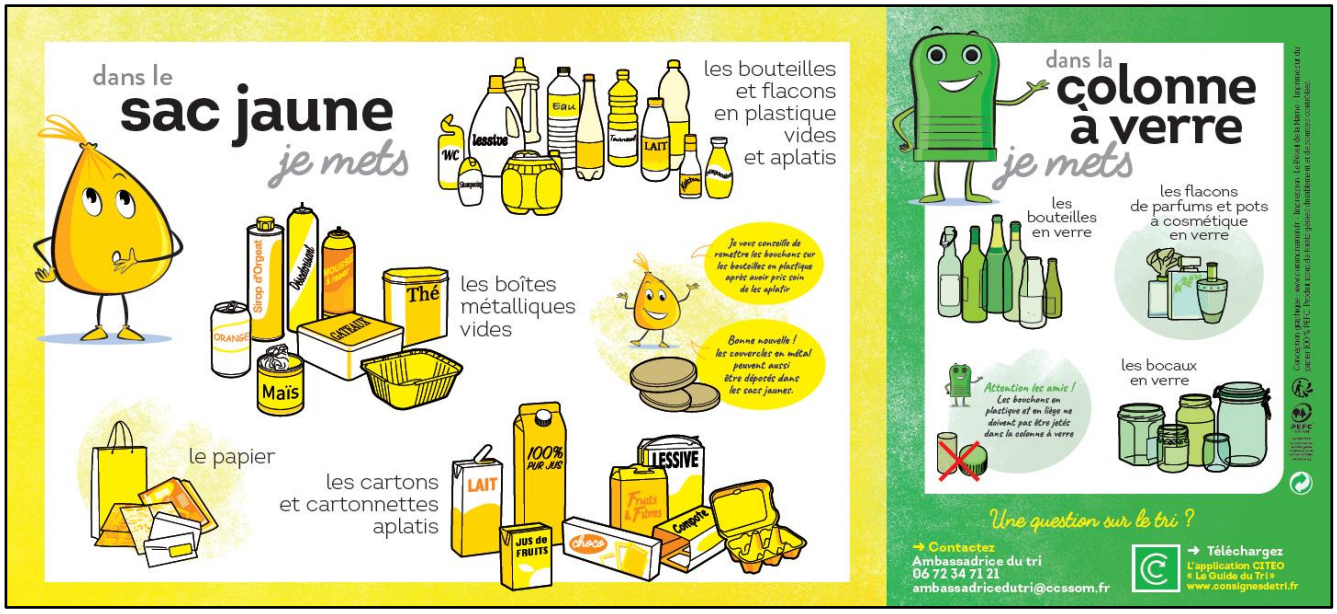

ÉDITION 2021
UNE QUESTION ? UN DOUTE ? Contactez notre ambassadrice du tri 06 72 34 71 21 ambassadricedutri@ccssom.fr
Pour faciliter mon passage, j'organise le chargement de mon véhicule en fonction de la disposition des bennes et contenants de la déchetterie de Sézanne
*Emplacement 7 : Emballages vides souillés (sauf bidons de pétrole – Benne 12)
Z.I. du Petit étang
Du 1er avril au 30 septembre
• Lundi : 14h – 18h30
• Mardi / mercredi / jeudi / vendredi : 9h – 12h et 13h30 - 18h30
• Samedi : 9h - 12h et 13h30 – 17h
Du 1er octobre au 31 mars
• Lundi : 13h30 – 16h30
• Mardi / mercredi / jeudi / vendredi : 9h – 12h et 13h30 - 16h30
• Samedi : 9h - 12h et 13h30 – 16h30
À la déchetterie de Sézanne j'apporte et je trie
benne n° 1
GRAVATS
sauf platre, placo et béton cellulaire à trier dans le Tout-Venant
benne n° 2 ou 3
VÉGÉTAUX DÉCHETS VERTS
benne n° 4 ou 5
TOUT-VENANT
benne n° 6
FERRAILLE MÉTAUX
casiers et aire de stockage 8
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
benne n° 9
MEUBLES
À ranger à l'intérieur de la benne
contenants 10
AMPOULES LED ET NÉONS
sauf ampoules à filaments
contenants 10
PILES ET BATTERIES
box, abris 11
CARTONS APLATIS
livres, papier, journaux, revues, magazines
contenant 12
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
conteneurs 13
VÊTEMENTS
linge de maison, maroquinerie, chaussures
cuves 14
HUILES DE VIDANGE ET VÉGÉTALES
Les horaires des déchetteries sont à consulter sur www.ccssom.fr

IMPORTANT
NE PAS JETER
Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais
Trier ses déchets est un geste précieux pour l'environnement, c'est pourquoi la CCSSOM est heureuse de vous offrir :
un Guide du tri
UNE AFFICHE
à la déchetterie
j'apporte et je trie

5.1.3. Site internet & Facebook

5.1.4. Panneaupocket

Nouveauté, depuis janvier 2023 vous pouvez désormais recevoir, en temps réel, informations et alertes de la CCSSOM sur cette application gratuite et facile d'accès.

5.2. Actions de sensibilisation

L'année 2022 n'a pas encore permis de déployer nos actions de sensibilisation comme nous l'aurions souhaité. Pas de réunions publiques envisagées, aujourd'hui le porte à porte est ciblé pour les habitants ayant des grosses erreurs de tri ou des erreurs à répétition.

Tous les ans, notre ambassadrice de tri, Mme Valérie Jean, propose aux différentes structures (écoles, collèges et même les crèches) de mener des **actions de sensibilisation**.

Dans le cadre de nombreux remplacements en déchetterie, elle en a profité pour sensibiliser les usagers, et répondre à leurs questions.

Naturellement, elle est très impliquée dans la formation des nombreux gardiens qui se sont succédés ces derniers mois.

Maître composteur, elle est à même d'assurer des animations ciblées et l'accompagnement suite aux ventes.

6. Chiffres clés 2022 à retenir (avec rappel 2021)

Tonnage OMR /hab.

Refus de Tri

246 kg (255 kg)

12.46 % (12.47 %)

Tonnage déchetteries /hab.

278 kg (300 kg)

Coût total du services déchets /hab.

116.04 € (109.74€)

Tonnage Tri /hab.

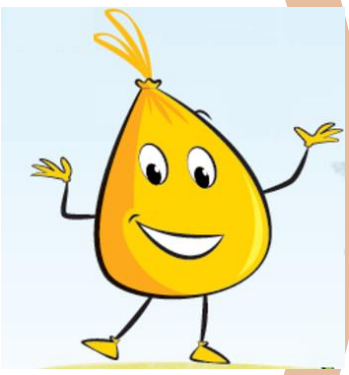

28 kg (31.00kg)

Tonnage verre /hab.

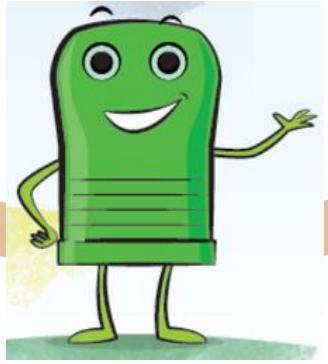

44 kg (47 kg)

133 colonnes

7. Lexique

ABJ : Articles Bricolage et jardin

ASL : Articles de sport et de loisirs

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (tout équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou accumulateur).

ECO DDS : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, acides, bases…).

ECT : Extension des Consignes de tri.

ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires (briques alimentaires pour jus de fruit, lait, potage…)

OCAD3E : Organisme coordinateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles.

PET clair : Polyéthylène Téréphtalate clair (bouteille d'eau)

PET foncé : Polyéthylène Téréphtalate foncé (bouteille d'eau gazeuse ou soda)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (plastique généralement opaque comme les bouteilles, flacons, films, pots, barquettes ou bouchons).

RCU : Réseau de Chaleur Urbain

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

UVE : Unité de Valorisation Energétique.